

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 5 septembre 2016 à 20h sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

Présents : messieurs JULIEN, DUFREGNE, CHERION, GUEULLET, RONCERET, DENIS mesdames DORIAT, EDELIN, AGUINET, FAVIER.

Excusée : Madame DUPOUX, Madame BELMILIANI (pouvoir Monsieur JULIEN), Monsieur JUAN (pouvoir Monsieur CHERION), Madame PARIS (pouvoir Madame DORIAT), Monsieur VOLAT (pouvoir Monsieur DENIS)

Secrétaire de séance : Madame EDELIN

Le procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Nouveau tableau de classement des voies communales

La commission chemin propose la création de 33 nouvelles voies communales : 31 à caractères de chemin, 1 à caractère de rue (rue des Essanyiers), 1 à caractère de place publique (place de l'église) pour un linéaire de 24 078 mètres. Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitations sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. En tenant compte des anciennes voies communales, le nouveau linéaire communal est porté à 37 538 mètres. Ludovic JULIEN rappelle que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal. La mairie va se rapprocher des communes d'Agonges et d'Autry-Issards pour le classement possible d'autres voies communales qui sont limitrophes.

2) Couverture des réseaux mobiles sur la commune de Saint-Menoux

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'envoi par le groupe Orange d'un courrier adressé à la commune au début du mois de mars sur la dépose du parc de cabines téléphoniques. Ce courrier rappelle la suppression du service universel de publiphonie aux motifs d'une grande décroissance des usages dans les cabines téléphoniques et dans la mutation vers d'autres outils de communication numérique suite à la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques appelée aussi loi Macron. Concrètement le groupe Orange demande l'autorisation aux communes de démanteler à ses frais le parc existant des cabines téléphoniques.

Le Maire s'il ne conteste pas cet état des faits, rappelle cependant que cette même loi renforce les obligations des opérateurs téléphoniques en matière de couverture des zones rurales en téléphonie mobile, conformément aux engagements du gouvernement concernant l'amélioration de l'accès de tous aux services de communications électronique mobiles. Ces opérateurs se sont engagés à couvrir en téléphonie mobile de 3ème génération 3 600 communes rurales et à résorber les zones blanches par de la téléphonie mobile de 2ème génération.

Le Maire s'étonne que le groupe Orange indique sur son site internet « réseaux.orange.fr » que la commune de Saint-Menoux est couverte par la 3G alors que ce n'est pas le cas dans la réalité. Il rappelle l'enjeu vital pour nos territoires ruraux de cette couverture mobile, notamment pour le développement économique et l'accueil de nouvelles populations.

Le Conseil Municipal demande la réalisation urgente de travaux par l'opérateur Orange afin que la commune de Saint-Menoux soit réellement couverte par la téléphonie mobile de 3^{ème} génération, et fait le vœu que ce même groupe ainsi que les autres opérateurs téléphoniques tiennent leurs engagements vis-à-vis du monde rural en couverture 2G et 3G, et surtout pas de manière fictive à moindre frais sur une carte des réseaux mobiles disponible sur internet à la vue de tous.

3) Décision Modificative Budgétaire suite au FPIC

La Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais ne s'est pas positionnée favorablement à la répartition dite libre du fond de Péréquation intercommunal et communal (FPIC) ce qui engendre une répartition de droit commun. La commune bénéficie d'une rentrée en recette de 29 267 € (contre 15 000 € budgétisé) et d'une dépense nulle (contre 4 000 € de budgétisé) ce qui fait une plus-value au budget de 18 267 €.

4) Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

La réfection de l'enduit sur les pierres à vue des murs de la bascule, de l'église et du jardin est prévue à la fin du mois de septembre. La partie des travaux concernant les abords de la mairie pourrait débuter au mois de novembre.

Une partie des buis située route de Bourbon ont grillé, le remplacement va être demandé à l'entreprise.

Une étude complémentaire concernant la rue des Vignes va être commandée, avec des travaux possibles au début de l'année 2018.

5) Maison du Football

Les réunions de travaux ont débuté. La 1^{ère} étape va consister à la réalisation d'une tranchée par le SIVOM Nord d'Allier le long du parking du Centre d'Animation Culturelle afin d'amener les différents réseaux (eau, gaz, téléphonie, électricité). Cette tranchée servira aussi au futur bâtiment périscolaire. Le modulaire de la maison du football devrait être achevé à la fin du mois de novembre.

6) Bâtiment Périscolaire

Une réunion de travail concernant le futur bâtiment périscolaire s'est déroulée le 30 Août. Les marchés publics pourraient débuter dans la deuxième partie du mois de septembre, des variantes sont demandées sur le revêtement du sol extérieur, la hauteur des clôtures et le chauffage de la partie cantine. Le plan de financement est adopté avec un coût total de 880 000 € HT subventionné à 76.23 % (Etat 395 291 €, CAF 120 000 €, Département 155 909 €, Commune 208 800 €).

7) SIVOM

Ludovic JULIEN donne lecture du compte rendu d'activité du SIVOM pour l'année 2015. Ce dernier est disponible en mairie.

8) Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2017 la commune intègre une communauté de communes de plus de 10 000 habitants (regroupement Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais et Bocage Sud). La DDT n'instruira donc plus les actes et autorisations d'urbanismes à compter du 31 décembre 2017. La commune se rapprochera de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) pour la réalisation de ces actes. Il s'agit une nouvelle fois d'un service gratuit de l'état qui reviendra à la charge de la commune (environ 1 000 €).

9) Rentrée scolaire

Les effectifs sont stables à 112 élèves : 21 élèves en petite et moyenne section, 18 élèves en grande section, 22 élèves en CP-CE1, 23 élèves en CE1-CE2, 28 élèves en CM1-CM2. Amélie SERREAU remplace Virginie GAUTHIER en CP-CE1.

10) Divers

- Les élus ont tenu à féliciter une fois encore les jeunes élèves de l'IME le Reray qui ont participé au chantier international. Une entrée sur le site du Château de GUEDELON est offerte aux 5 jeunes ayant œuvré début juillet.
- Le rapport d'activité du conservatoire d'espaces naturels est disponible à la mairie.
- la réunion des associations ayant pour but de fixer les dates de manifestations pour l'année 2016 ainsi que l'organisation du Téléthon se déroulera le mardi 4 octobre à 20H.
- A compter du 1^{er} janvier 2017, il ne sera plus possible d'utiliser de produits phytosanitaires sur le domaine public.
- L'assurance de la commune sera consultée pour certaines charges que réalisent les jardins Ménulphiens et la bibliothèque.

Fin de la séance 22h